



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2003/L.4
10 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dix-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2003
Point 7 de l'ordre du jour

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité du *Deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat dans le contexte de la CCNUCC* (deuxième rapport sur l'adéquation)¹, établi sous la direction du comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC), et a salué le travail accompli par ceux qui avaient participé à sa préparation.
2. Le SBSTA a pris acte du document FCCC/SBSTA/2003/9 et a accueilli avec satisfaction le rapport présenté oralement par son président sur les vues échangées et les exposés présentés aux consultations organisées par le secrétariat avant la session.
3. Le SBSTA a noté que le deuxième rapport sur l'adéquation offrait l'occasion de pousser les gouvernements à améliorer les systèmes mondiaux d'observation du climat, mais qu'il fallait encore définir les priorités, remédier aux carences des réseaux dans les divers domaines et évaluer les incidences financières. Il estimait qu'il fallait associer un large éventail de groupes

¹ Rapport n° GCOS-82, publié sur le site <http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html>.

d'utilisateurs à l'établissement de ces priorités, et que le SMOC permettait de placer les activités régionales et nationales dans un contexte mondial.

4. Le rapport présenté par le comité directeur du SMOC² au SBSTA à sa dix-huitième session contenait quatre recommandations capitales, toutes hautement prioritaires, concernant les normes en matière d'observation et l'échange de données, l'établissement de produits climatologiques intégrés de qualité, le renforcement des capacités et l'amélioration des systèmes, ainsi que la question des communications des Parties. Il a décidé de prendre en considération ces recommandations dans ses travaux futurs.

5. Le SBSTA a noté qu'il y avait eu des progrès dans l'application des systèmes mondiaux d'observation du climat, notamment en ce qui concernait l'utilisation des données satellitaires et la fourniture de certaines observations océanographiques. Les réseaux d'observation terrestre n'étaient toutefois pas encore pleinement opérationnels, la couverture des réseaux océanographiques était incomplète et leur fonctionnement régulier n'était pas garanti, et la couverture et la qualité des réseaux mondiaux d'observation atmosphérique laissaient à désirer.

6. Le SBSTA a noté que l'établissement et l'échange de données et de produits de qualité étaient indispensables pour répondre aux besoins de la Convention. Il a instamment prié les Parties d'accorder un rang de priorité élevé à la solution de deux types de problèmes nuisant à l'obtention de données, définis dans le deuxième rapport sur l'adéquation, à savoir:

a) De nombreuses données ne sont pas rassemblées ou, si elles sont recueillies au niveau national, ne sont pas reçues pas les centres mondiaux de données;

b) De précieuses données rétrospectives existent, mais elles n'ont pas été numérisées ni soumises à un contrôle de qualité.

7. Pour mieux comprendre les obstacles à l'amélioration de la réception, par les centres mondiaux de données, de renseignements provenant des réseaux d'observation atmosphérique et

² «Report to SBSTA 18 from the GCOS steering committee regarding the Second Report on the Adequacy of the Global Observing Systems for Climate», publié sur le site <http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html>.

hydrologique, le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC à effectuer, en consultation avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), une analyse de certains problèmes et des solutions possibles, pour examen à sa vingtième session. Il l'a également invité à formuler, dans son rapport, des observations sur l'accès aux informations détenues par les centres mondiaux de données.

8. Le SBSTA a en outre noté que les systèmes mondiaux d'observation du climat n'étaient pas conçus pour répondre à tous les besoins de ceux qui s'intéressaient aux effets des changements climatiques. Pour résoudre ce problème ainsi que des questions connexes, les Parties et les organisations intergouvernementales, en planifiant leurs activités, devraient étudier la possibilité d'améliorer les liens, ou d'établir des relations, avec des réseaux spécialisés dans les régions sujettes aux changements climatiques.

9. Le SBSTA a prié les Parties de faire connaître avant le 15 septembre 2003 leurs vues sur les priorités à la lumière du deuxième rapport sur l'adéquation, en tenant tout particulièrement compte du rapport que lui avait présenté le comité directeur du SMOC à sa dix-huitième session, en vue d'aider le secrétariat du SMOC à établir un plan d'action concernant l'observation intégrée du climat à l'échelle mondiale, et a demandé au secrétariat de regrouper leurs réponses dans un seul et même document. Il a également demandé au secrétariat du SMOC d'établir une synthèse de ces réponses et de la lui communiquer pour examen à sa dix-neuvième session.

10. Le SBSTA a décidé d'examiner à sa dix-neuvième session le projet de décision publié sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.4/Add.1, en vue de le soumettre pour adoption à la Conférence des Parties lors de sa neuvième session.
